Nouvelles de SAINT MÉDARD D'AUNIS

L'ouverture du « Comptoir » a eu lieu le 11 janvier. Julie et Xavier vous y attendent nombreux ! Photos : LB

Le maire et le conseil municipal vous présentent leurs

BULLETIN n° 123 - janvier 2021

LE MOT DU MAIRE

Nous n'aurons pas l'occasion cette année de nous retrouver lors de la traditionnelle cérémonie de vœux, obligés par les mesures que nous devons tous respecter pour éviter les contaminations.

Notre département a été moins impacté par la COVID-19, c'est une chance, nous y sommes peut-être pour quelque chose, continuons de respecter les mesures barrières.

Les rassemblements familiaux des fêtes de fin d'année que nous affectionnons tous ont été contraints et nous laissent dans l'expectative sur l'évolution de la situation pour les mois à venir.

Nous le regrettons tous ! Au nom de toute l'équipe municipale, je vous transmets nos vœux les plus chaleureux pour cette année 2021, que l'on souhaite meilleure, et surtout que l'on puisse à nouveau se rencontrer, se retrouver et participer à toutes les manifestations et activités, que nos associations continuent de programmer avec courage, si la situation venait à s'améliorer.

L'évènement de ce début d'année est la réouverture de notre épicerie, moment que tout le monde attendait !

Nous souhaitons à Julie et Xavier succès et réussite dans leur entreprise, et je vous invite vivement à venir découvrir ''Le Comptoir''.

Nous avions anticipé les travaux qui ont été exécutés immédiatement après avoir été autorisés à entrer dans les locaux. Félicitations à notre équipe technique qui a réalisé toutes les modifications et améliorations dans les plus brefs délais.

Tous mes compliments à l'ensemble des agents municipaux, qui, par leur présence, ont permis à la commune de maintenir tous ses services en fonction. Ils se sont aussi totalement impliqués dans la mise en œuvre des mesures de distanciation et de désinfection des locaux. Au sein de l'école particulièrement, ils ont eu à appliquer des règles en perpétuel changement et pas toujours faciles à expliquer.

Même si la période est difficile, nous préparons tous les travaux et programmes pour l'année 2021, et ils sont nombreux.

Nous sommes également en train de préparer l'instruction du projet d'extension du pôle santé. Des modifications sont intervenues au sein des porteurs de projet, aussi nous avons défini une nouvelle méthode de travail. Des rendez-vous réguliers sont tenus avec les professions de santé, l'architecte et le service instructeur, dans l'objectif d'une réalisation la plus rapide possible.

Nous recueillons actuellement les éléments nécessaires à la mise en œuvre du lancement du projet de pôle commercial, qui comportera trois cellules, face au commerce actuel.

Les réunions avec le département, le SDEER et ENEDIS sont organisées pour valider tous les dossiers d'effacements de réseaux, d'aménagements et de sécurisation de voirie.

Deux lotissements sont en cours de réalisation sur la commune.

De nombreux travaux sur nos bâtiments sont prévus, isolation et réfection des toitures sur l'école maternelle. Les travaux de rénovation et d'aménagement de la salle des Tilleuls sont aussi programmés.

Des reprises d'enduit sont à réaliser dans l'église. Nous avons constaté au fil des ans que la dégradation du baptistère était irréversible, les bois servant de support au décor en plâtre sont complètement vermoulus, l'ensemble de cette structure vétuste intègre aussi l'escalier (fermé au public) qui mène à la tribune.

Dans le but de remplacer l'escalier et de rénover ce volume, nous avons pris contact avec l'association ''St Médard d'Aunis d'hier à aujourd'hui '' pour travailler l'aménagement de cet espace.

L'équipe technique est confrontée tous les ans à l'entretien des espaces verts et autres, l'ensemble des travaux est impossible à réaliser manuellement, aussi nous prévoyons d'augmenter les interventions des brigades vertes. Nous avons aussi prévu de faire l'acquisition d'une nacelle et d'un nouveau broyeur, la tondeuse a été remplacée par un modèle d'occasion plus performant.

Les opérateurs éoliens vont très prochainement déposer leurs dossiers en préfecture, nous avons consacré un point spécifique sur ce sujet dans les pages qui suivent. L'avis du conseil municipal est joint au résumé des délibérations.

Vous lirez plus loin la décision de l'agglomération de gérer en totalité sa compétence eau potable et de quitter Eau17.

L'agglomération a mis en place dès la première vague COVID-19 un fond d'aide spécial aux entreprises et commerces (FAS), ce dispositif a été renforcé puis prorogé jusqu'au 30 juin 2021. Un jury hebdomadaire se saisit des demandes. A ce jour la CDA a attribué 800000 € à 240 entreprises naissantes, et 1.2 M € à une centaine d'entreprises. Ces aides viennent en complément des aides régionales et d'Etat.
Contact : aide.eco@agglo-larochelle.fr tel : 05 46 30 34 81

Gardons le moral et restons optimistes, avec mes meilleurs vœux,

Très cordialement,

Roger GERVAIS

Edition et Impression : Information Municipale Mairie de St Médard d'Aunis
Directeur de publication :Roger Gervais - Maire
Dépôt légal à parution - N° 8/83
Prochaine parution : mai 2021

Mairie : 1 allée de la Mairie
Tél : **05 46 35 81 73 - Fax : 05 46 66 33 54**

Permanences du maire et des adjoints (sur rendez-vous) :
Maire : Roger Gervais

Service à la population, affaires sociales, communication, associations : Liliane Boutet

Commission Urbanisme : Philippe Carbonne

Commission Bâtiments et Patrimoine : Corinne Guerry

Commission Affaires Scolaires/ Enfance/Jeunesse : Paul Chamroeun

Commission Voirie/aménagement de l'espace/environnement : Mélina Tarery
- Pistes cyclables et équipements urbains
  conseiller délégué : Christian Tillaud
- Réseaux et infrastructures
  conseiller délégué : Stéphane Tesson

secretariat@st-medard-aunis.fr
adjoints@st-medard-aunis.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi ouverture de 9h à 12 h

Mercredi ouverture de 13 h à 18 h

Pour toutes demandes :
secretariat@st-medard-aunis.fr et si vous avez des difficultés à vous déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie, nous vous recevrons en dehors de ces horaires.

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles de notre commune est consultable en mairie ou sur notre site : www.saint-medard-daunis.fr

En raison du contexte sanitaire actuel, le projet de loi reporte à juin 2021 les élections départementales et régionales prévues initialement en mars 2021.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales en mairie.

La commune dispose d'anciens ordinateurs à donner (tours), avec écran et clavier.
On donne également des copeaux de bois pour faire du paillis, à prendre aux ateliers techniques, le mercredi de 13h à 16h.
Si vous êtes intéressés, prendre rendez-vous auprès de M. Bonnet au 07.69.48.70.29

Etat Civil

NAISSANCES

VINCE Joulio	21/09/2020
TEIXEIRA LOPES Arya	22/10/2020
NADEAU Anna-Rose	06/12/2020
BALANGÉ Valentine	18/12/2020

MARIAGES

MOREAU Sandra et NORBERT Romandine	10/10/2020
FERREIRA Frédéric et BROUILLARD Céline	07/11/2020
TROUSSEL Jean Luc et POWELL Mary	07/11/2020

DÉCÈS

MANUEL Neville	13/09/2020	COUTEAULT Jean-Marie	26/10/2020
GIULIANI Claudine	27/09/2020	ROUILLON Jacques	29/10/2020
DUMONR Ginette	05/10/2020	HANESSE Jacqueline	23/11/2020
DUTERTRE Geneviève	05/10/2020	JEAN Edith	08/12/2020
PILLAUD Rémy	15/10/2020	DRUELLE Nicole	29/12/2020
BAUBRY Marc	21/10/2020	JOUBERT Jeanine	03/01/2021

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE VEUT GARDER LA MAÎTRISE DE L'EAU

Le 1er janvier 2020, la loi NOTRE confiait la compétence ''eau'' aux communautés d'agglomération.

La CDA La Rochelle a donc été amenée à entrer dans le syndicat Eau 17 qui fait appel aux opérateurs SAUR et RESE.

Cette compétence incombait précédemment aux communes, qui avaient délégué individuellement leur compétence à Eau 17 et ses opérateurs : SAUR et RESE. La Rochelle, elle, exerçait sa compétence via une régie municipale. La tarification de l'eau était donc différente d'un secteur à un autre de l'agglomération.

Le 3 décembre 2020, le conseil communautaire de la CDA de La Rochelle, à la majorité des voix, a exprimé sa volonté de sortir du syndicat Eau 17. La volonté exprimée était de garder la main sur la politique locale de l'eau, la gestion de la ressource, la tarification aux abonnés et de rester autonome, responsable sur le plan environnemental et social, tout en se montrant solidaire avec le reste du département sur le partage de la ressource.

Membre du comité syndical, je tiens à saluer le travail effectué par Eau 17 dans le cadre du partenariat réalisé et à venir. Cette année sera employée à concrétiser le fonctionnement à tous les niveaux de cette nouvelle organisation, qui ne doit pas déstabiliser la distribution de l'eau ainsi que son approvisionnement, sachant que le territoire de l'agglomération est importateur d'eau.

Roger Gervais

facebook Commune de St Médard d'Aunis 17220

EXTRAIT DES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL

1er SEPTEMBRE 2020

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE (GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Considérant l'ouverture d'une dixième classe à la rentrée 2020-2021 à l'école du Nouveau Monde,
Considérant la crise sanitaire actuelle qui nécessite la prise de mesures supplémentaires (désinfection, séparation de groupes etc.) pour un temps indéterminé,
Il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, pendant le temps périscolaire (réfectoire et garderie périscolaire), dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53, à compter du 3 septembre 2020, jusqu'au 5 février 2021 inclus.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

La CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées, préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation (AC) entre la commune et l'EPCI dont elle est membre (CDA de La Rochelle).
Le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.
La commission d'évaluation de la CDA de La Rochelle doit comprendre un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque commune désignée par leur conseil municipal.
Le maire propose Roger GERVAIS comme titulaire et Philippe CARBONNE comme suppléant en tant que rapporteur de la commission des finances.

QUESTIONS DIVERSES

Réalisation d'un schéma communal de défense contre l'incendie / contrôle des équipements

La question ne fera pas l'objet d'une délibération ce jour pour manque d'informations.
La défense extérieure contre l'incendie (DECI) regroupe l'ensemble des points d'eau destinés à alimenter les engins de lutte contre l'incendie. Le règlement départemental de la DECI est entré en vigueur le 17 mars 2017 ; il réforme en profondeur l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie.

Les communes sont invitées à répertorier les équipements existants et à réaliser un schéma communal de la DECI qui constituera une véritable feuille de route pour les années à venir. L'objectif est que le SDIS connaisse en temps réel les ressources en eau disponibles à proximité des sinistres afin de permettre au centre de traitement des appels 18 d'engager les moyens incendie adaptés et aux sapeurs-pompiers de choisir la meilleure stratégie d'attaque du feu.

La commune a demandé des devis à la RESE et à la SAUR pour la réalisation de ces schémas et pour le contrôle des équipements existants et est en attente de ces documents.

Rentrée scolaire 2020-2021

Paul Chamroeun informe le conseil sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée le jour même :
- le nombre d'élèves est de 230 (84 élèves de maternelle et 146 élèves d'élémentaire),
- le protocole sanitaire n'impose plus de cloisonnement des groupes, par conséquent tous les élèves sont accueillis et la garderie périscolaire peut rouvrir,
- une réunion avec les agents a eu lieu pour la mise en place du protocole sanitaire le 31.08.2020 ;
- les parents ont été autorisés à entrer dans les classes de maternelle (3 entrées ont été aménagées ce qui a permis la fluidité des mouvements) ;
- la rentrée s'est bien déroulée malgré des conditions particulières liées à la crise sanitaire.

Multiservices

Le maire informe le conseil que l'épicerie a un repreneur, nommé par le mandataire chargé de régler la cession par la détentrice du bail. Le projet comprendra une partie restauration sur place. L'épicerie sera indépendante (hors franchise).

La mairie effectuera des travaux d'aménagement, notamment sur les accès et les sanitaires, en tant que propriétaire des murs dès qu'elle aura l'autorisation de pénétrer dans les locaux ; le nouvel acquéreur est propriétaire du fonds de commerce. Une partie des travaux est réalisée en régie et en urgence par nos agents techniques, la mairie avait anticipé le financement et la réalisation de manière à pouvoir intervenir immédiatement à la libération des locaux.

Futur commerce

La phase opérationnelle du projet du futur pôle commercial va débuter (en face de l'épicerie). L'architecture de ce pôle commercial doit être étudiée en fonction des besoins de la commune.
Une réunion composée de tous les membres du conseil municipal sera organisée dans ce but.
La superficie est de 428 m². Un parking et des espaces verts seront aménagés.

Vols et incidents divers

De nombreux vols de véhicules (voitures, deux roues et camping-car) ont été recensés sur la commune durant l'été. Les nuisances dues aux motocyclistes continuent.
Quelques vols de panneaux signalétiques de voirie ont également été dénombrés (La Couronne, La Martinière).
Une habitante de la commune a reçu la visite d'un inconnu chez elle.
La gendarmerie a été sollicitée par le maire pour effectuer des tournées plus fréquentes. C'est la gendarmerie d'Angoulins (dont dépend celle de La Jarrie) qui est territorialement compétente.

Manifestations culturelles

Devant l'incertitude de la situation sanitaire, les manifestations culturelles sont programmées sous réserve :
- Spectacle organisé par La Coursive « Que du bonheur avec vos capteurs » le 2 novembre 2020
- Concert dans le cadre du Festival d'automne organisé par le Conservatoire de musique et de danse de la Rochelle le 21 novembre 2020

5 OCTOBRE 2020

DEMANDE D'AGRÉMENT POUR L'ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

La commune s'est engagée depuis quelques années déjà dans un processus d'accompagnement de volontaires en service civique. Elle prévoit d'accueillir des jeunes, pour des missions identifiées par les services, répondant aux domaines reconnus prioritaires dont notamment la culture et les loisirs et l'éducation pour tous.
La continuité de mise en œuvre du service civique est subordonnée à une demande de renouvellement d'agrément (le premier agrément couvrait la période 2015-2018) à solliciter auprès de l'Agence du service civique. L'accueil et l'encadrement des jeunes volontaires fait l'objet d'un contrat d'engagement.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DU PÔLE COMMERCIAL

L'équipe municipale s'est engagée auprès des électeurs à procéder durant la durée de son mandat au lancement de la construction d'un pôle commercial en face de l'épicerie, pour répondre aux besoins croissants de la commune. Ce complexe doit comprendre 3 modules commerciaux qui seront loués.
Cette opération dont le coût des travaux est estimé à 300 000 euros hors taxes nécessite de retenir un maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et du suivi des travaux jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement.
L'ensemble des missions de base : ESQ (esquisse), APS (avant-projet sommaire), APD (avant-projet détaillé), PRO (études de projet), ACT (assistance pour la passation du contrat de travaux), VISA/EXE (conformité et visa d'exécution au projet), DET (direction de l'exécution des travaux), AOR (assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement).
La procédure retenue est celle de la procédure adaptée.
De plus cette opération est susceptible de bénéficier d'aides financières.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle commercial rue de la Liberté,

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE PART'AGES

Par délibération en date du 1er juillet 2019, la commune adhérait au groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) PART'AGES dans le cadre de la mutualisation des services d'aide à domicile gérés par des CCAS. Cette nouvelle structure regroupe les 6 SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) existant à Aytré, Châtelaillon, Nieul-sur-Mer, La Jarrie, Dompierre-sur-mer et La Rochelle.
Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

L'objectif recherché étant de créer une coopération entre l'ensemble des 28 CCAS qui le décident, sur la CDA, en vue de mettre en commun des prestations sur un territoire élargi et pouvoir transférer une autorisation délivrée aux SAAD publics actuels à une autre personne juridique, le GCSMS. Il convient aujourd'hui de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant au sein du GCSMS PART'AGES. Sont désignés :

- membre titulaire : Paul CHAMROEUN
- membre suppléant : Liliane BOUTET

QUESTIONS DIVERSES

État de catastrophe naturelle
La commune avait déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'épisode de sécheresse de l'été 2019 à la suite du signalement par plusieurs administrés de fissures sur leur maison.
L'arrêté interministériel du 28 juillet 2020 (reçu le 22 septembre en mairie) n'a pas reconnu la commune en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de mouvements de terrain. Les habitants concernés en ont été informés.

Centre de Loisirs
L'association PAPJ assurera un accueil périscolaire pendant les vacances de la Toussaint.

Exposition et atelier bande-dessinée du 16 au 29 octobre 2020 à l'Archipel.
Les Noeils bullent à la bibliothèque du dessinateur Lamiseb : à travers 24 grandes planches de BD les Noeils investissent la bibliothèque et L'Archipel pour questionner avec humour ce lieu à la fois public et méconnu, abordant au passage quelques-uns des nombreux clichés sur la profession de bibliothécaire.

Étude de l'Atmo Nouvelle Aquitaine sur la qualité de l'air
Mélina Tarery fait un compte-rendu de la réunion tenue le 5 octobre 2020 sur la campagne de mesure des polluants, réalisée par l'Atmo sur le territoire de la CDA de La Rochelle et notamment sur les émissions de la SRE à Saint Rogatien. La CDA reconduit ces mesures sur plusieurs années.

17 NOVEMBRE 2020

En préalable, le maire demande à respecter une minute de silence en la mémoire de Samuel Paty, professeur assassiné le 16 octobre 2020.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son chapitre 1er du titre II du livre Ide la deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L 2121-8, L 2122-8, L 2122-17, L 2122-23, L 2143-2, D 2121-12 et L 2312-1 ;

Considérant l'installation du conseil municipal lors de sa séance du 26 mai 2020 consécutive aux élections municipales ;

Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2020-2026, ci-joint,

Sylvain Chopin énonce point par point les modifications que la liste des élus non majoritaires souhaiterait apporter au règlement intérieur, et regrette la non-tenue d'une commission ad-hoc sur ce sujet :

- une programmation des conseils municipaux sur 8 semaines ; le maire rappelle qu'il est impossible de programmer de manière fiable les conseils municipaux, les imprévus sont trop fréquents.

- article 4 : consultation des dossiers par les conseillers municipaux en mairie en dehors des heures ouvrables, sur rendez-vous, par demande écrite, de façon à avoir une trace de la demande.
  Le maire rappelle que chaque conseiller municipal a droit à la communication des documents, sur simple demande, pour des raisons d'organisation.

- article 5 : modifié (suppression de « ...la durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total)

- article 6 : réponse aux questions écrites de chaque conseiller dans un délai de 30 jours par le maire : le maire répond que toutes les questions posées ont des réponses qui peuvent être plus ou moins longues selon les enjeux des questions. Et, surtout, que le lieu de l'action municipale est le conseil municipal où chacun peut s'exprimer et soulever les questions qu'il juge utiles.

  Le maire précise que l'on peut l'interroger sur tout sujet, et il reste très disponible sur l'action municipale.

- article 8 : les avis et propositions des commissions sont soumises à délibération. Cela n'est pas toujours opportun, certaines questions ne nécessitent pas de délibération.

- article 14 : sur le huis-clos. Non modifié.

- article 14 : demande d'enregistrement audiovisuel des séances du conseil municipal pour diffusion. Les moyens techniques déployés pour cette formalité seraient plus lourds que son utilité réelle.

- article 15 : demande de la suppression des termes « crime ou délit » (sens juridique du terme) et remplacement par la phrase « en cas de débordement pénalement répréhensible »

- article 17 : demande de développement sur les vœux, motions et amendements.
  Après débat, il est décidé qu'il sera rajouté à l'article 17 que « des vœux, motions et amendements peuvent être proposés par chaque conseiller municipal. »

- article 25 : sur la question de la page réservée à l'expression de la liste non majoritaire. Question déjà débattue et acceptée en commission communication. Il est maintenu le quart d'une page sur le journal communal.

Carole Mendes Da Cunha Goudeau propose que l'article 8 soit modifié, les rapports des commissions pouvant être envoyés à tous les membres du conseil municipal et non pas seulement aux membres des commissions. Le maire s'y refuse compte tenu du caractère parfois confidentiel des débats.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
- approuve, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Saint Médard d'Aunis pour le mandat 2020/2026.
- autorise le maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Exprimés : 19 - Abstentions : 2 (S. Lacroix/ N.Dondin)
Pour : 15 - Contre : 2 (S. Chopin/F. Petit)

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains de la communauté d'agglomération de La Rochelle a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2019.

La mise en œuvre du PLUi consécutive à son approbation, a montré qu'il est nécessaire de procéder à la modification du PLUi.
Philippe Carbonne, adjoint délégué à l'urbanisme, présente les modalités de la modification n°1 du PLUI :

- corriger des erreurs matérielles, dans le règlement et dans le zonage règlementaire,
- modifier certaines dispositions règlementaires qui bloquent la réalisation de projets d'extension,
- clarifier certaines règles pour faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols (amélioration de la rédaction, ajout de définitions dans le lexique, réorganisation de certains articles sans en changer le sens, …),
- mettre à jour les annexes.

Par arrêté en date du 2 octobre 2020, le président de la communauté d'agglomération de La Rochelle a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLUi. Le dossier de modification simplifiée n°1 fait l'objet d'une mise à disposition du public du 2 novembre au 4 décembre 2020.

En vertu de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux communes concernées par le président de la communauté d'agglomération de La Rochelle, avant la mise à disposition du public.

Ainsi, par courrier reçu le 12 octobre 2020, le président de la communauté d'agglomération de La Rochelle a notifié au maire de la commune de Saint Médard d'Aunis, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi afin que celle-ci puisse faire part de ses remarques sur le projet.

Le conseil municipal n'émet aucune observation sur de projet de modification simplifiée n°1 du PLUi.

DÉNOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT LE PARC DE LA LIBERTÉ

Le parc de la Liberté situé à l'entrée du bourg, rue de la Liberté comprend 10 lots et une rue qu'il s'agit de nommer.
Après en voir délibéré, le conseil adopte le nom de rue du Noroît.

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 24 août 2020 autorisant le président à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire pour les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service ;
Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
DÉCÈS + ACCIDENT DE SERVICE / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE) + INCAPACITÉ (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITÉ D'OFFICE, INVALIDITÉ TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DURÉE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ET DISPONIBILITÉ D'OFFICE) + MATERNITÉ / ADOPTION / PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT	**Taux applicable sur la masse salariale assurée**
Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	**7,38 %**
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE+ MALADIE GRAVE + MATERNITÉ / ADOPTION / PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT + MALADIE ORDINAIRE	**Taux applicable sur la masse salariale assurée**
Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	**1,05 %**

Le conseil municipal :
- **approuve** les taux et prestations négociés pour la collectivité de Saint Médard d'Aunis par le centre de gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.
- **décide** d'accepter la proposition du centre de gestion et d'adhérer à compter du 1er janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois.
- **prend acte** que les frais du centre de gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 6,5 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin,
- **autorise** le maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

ACCEPTATION DU TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE VÉRINES APRÈS DISSOLUTION

Vu la délibération du 14 décembre 2019 du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Vérines (AFR) demandant au Préfet la dissolution de l'AFR,
Vu la délibération du 17 décembre 2019 de la commune approuvant la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Vérines,
Vu la délibération rectifiée de la commune de Sainte-Soulle en date du 17 décembre 2019 approuvant la dissolution de l'AFR de Vérines,
Considérant que la dissolution de l'association foncière de remembrement s'accompagne d'un transfert du patrimoine et d'une reprise de l'actif et du passif,

Le bureau de l'association foncière de remembrement de Vérines a, dans sa délibération du 14 décembre 2019, demandé sa dissolution et proposé que :
Les biens et équipements de l'association foncière soient réintégrés dans le patrimoine communal de chacune des trois communes concernées,
L'actif et le passif de l'association foncière soient intégrés à chacune des trois communes au prorata des surfaces des parcelles incorporées dans leur patrimoine communal.

L'arrêté préfectoral n°20EB0650 en date du 30 septembre 2020 acte cette dissolution. La trésorerie doit donc effectuer le transfert comptable afférent.

Le conseil municipal :
- accepte que les actif et passif de l'association foncière soient versés à la commune selon les modalités indiquées ci-dessus,
- accepte que les équipements indiqués ci-dessous soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,
- autorise le maire à prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,
- précise que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif.

LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT MÉDARD D'AUNIS

Référence cadastrale	Nature de la parcelle	Adresse	Contenance en are
ZR 0027	Chemin	Fief du Jaubertin	12,00
ZR 0040	Chemin	Fief du Jaubertin	38,00
ZS 0004	Terrain	Fief Groleau	4,90
ZS 0006	Chemin	Les Monjolières	23,10
ZS 0016	Chemin	Les Monjolières	15,40
ZS 0033	Chemin	Le Bois Raud	33,60
		Total surface	127,00 (soit 1,27 hectare)

17 NOVEMBRE 2020 (suite)

BAIL DE L'ÉPICERIE MULTISERVICES

Le maire soumet au conseil municipal, le projet de bail commercial relatif à la location d'un local commercial, l'épicerie multiservices, à compter du 1er janvier 2021 au prix de 613.50 euros mensuel hors TVA.

L'adjointe aux bâtiments, Corinne Guerry expose la durée du bail (9 ans), l'objet (épicerie, droguerie, tabac, presse, jeux de la Française des Jeux, dépôts et retraits de colis, pizzas à emporter) et quelques modalités du bail.
Corinne Guerry informe le conseil que les travaux ont commencé immédiatement après la récupération des clefs. Compte tenu des délais impartis et du manque de disponibilité des entreprises une partie des travaux est réalisé en régie par nos agents techniques, et que l'ouverture est prévue début janvier 2021.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail de location, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Le précédent bail signé le 5 juillet 2016 est résilié.

QUESTIONS DIVERSES

Compétence eau CDA La Rochelle
La mairie à l'instar de la CDA a été destinataire d'une motion que CEP17 voulait mettre au vote des conseillers municipaux pour la création d'une régie publique communautaire de l'eau.

Le maire explique la répartition des réseaux d'eau sur notre commune, les administrés n'ont pas tous le même fournisseur (RESE, SAUR) selon les hameaux. Des réseaux sont interconnectés. Il informe les conseillers qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la question pour les raisons suivantes :

Le sujet des modalités du traitement de l'eau fait l'objet de très nombreuses réunions, entre la CDA de La Rochelle (qui possède la compétence eau) et le syndicat EAU 17. L'objectif est à la fois une harmonisation des tarifs et une meilleure gestion de la ressource.
Le choix d'une modalité de gestion de l'eau implique des calculs très compliqués (évaluation des coûts d'importation de l'eau, coûts de traitement, coût de reprise de certains réseaux etc.). Aujourd'hui la tarification est hétérogène sur le territoire de la CDA. C'est un des problèmes, le transfert de compétence eau impose une harmonisation des tarifs sur le territoire de la CDA.
Les deux solutions doivent être évaluées, c'est le travail qui est en cours de réalisation. La commune pourrait se prononcer après l'étude de ces deux modes de gestion.

La CDA de La Rochelle doit se retirer d'EAU 17 avant le 1er janvier 2021 et qu'à défaut, elle s'engage auprès du syndicat pour une durée de 9 années, si les délais ne sont pas prorogés. Les modalités de gestion ont pour enjeu la tarification mais aussi la gestion des infrastructures. Le maire ajoute que la reprise du personnel est également un enjeu du débat.

Rapport d'activités 2019 SIVOM Plaine d'Aunis
Rappel des compétences du SIVOM. Présentation du rapport d'activités 2019. La commune participe au SIVOM à hauteur de 31 euros par habitant.

Port du masque pour les enfants à partir de 6 ans
Sabine Lacroix demande au maire de prendre un arrêté communal de non-port du masque obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Le maire répond que cet arrêté serait annulé, se heurtant à un décret national. Cette période de Covid-19 est difficile pour tout le monde, mais on se doit de respecter les consignes du ministère de l'Éducation nationale.

Démontage du mât de mesure éolienne du Treuil Arnaudeau
Le maire précise que lors de la pose de ce mât, aucune autorisation de passage sur le chemin rural n'avait été formulée. Pour le démontage de ce mât, aucune demande d'accès n'a non plus été faite. Le maire s'est rendu sur place et a donc procédé à un constat.

15 DÉCEMBRE 2020

RÈGLEMENT ET TARIFS DES SALLES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2021
Le maire propose pour l'année 2021, à titre exceptionnel, de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales compte tenu de la situation économique liée à la crise sanitaire.
L'ensemble des tarifs est consultable sur le site de la commune.

RÈGLEMENT ET TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2021
En raison des événements sanitaires de l'année 2020 qui ont créé des difficultés pour de nombreuses familles, le maire propose de ne pas augmenter les tarifs des services périscolaires pour l'année 2021

Restaurant scolaire	**2021**
Tarif repas élèves	3.30 €
Tarif repas enfant allergique	1.80 €
Tarif repas adultes	4.30 €

Garderie périscolaire	Matin	Petit soir (16h30/ 18h)	Grand soir (16h30/ 18h45)
	2021	**2021**	**2021**
Plein tarif	1.95 €	2.75 €	3.90 €
Allocataire CAF	1.85 €	2.65 €	3.80 €

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière par délibération du 8 février 2006 (délibération du 14 mars 2004 sur les tarifs des concessions funéraires). Il est nécessaire de mettre à jour ce document, et de redéfinir l'ensemble des règles qui régissent l'utilisation des lieux.
Des modifications ont été apportées notamment en ce qui concerne les personnes ayant droit à la sépulture (personnes non domiciliées pour une sépulture de famille), les emplacements des concessions acquises (concessions accordées en suivant l'ordre des emplacements), l'entretien des concessions etc.

VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES AH 159, AH 160 ET AH 161 SITUÉES À LA MARTINIÈRE

La commune a acquis en 2016 un terrain situé 53 rue du Moulin à La Martinière, cadastré AH 159, AH 160 et AH 161, d'une superficie totale de de 947 m² et bénéficiant d'un droit de passage sur la parcelle AH 164.
La parcelle est située en zone constructible pour 499 m² et en zone naturelle pour 448 m².
Le service des domaines a été consulté et a estimé la valeur minimale du terrain à 70 000 €.

Le maire précise que le principe de la cession du terrain avait été validé lors du précédent mandat, et que le terrain était construit, il subsiste la façade de l'ancienne maison et les ruines des murs.

M. Chopin et Mme Lacroix s'opposent à cette cession à des fins de construction d'une maison individuelle.

M^e^ Amélie BONNEAU de l'étude de Bourgneuf sera chargée de la rédaction des actes liés à cette vente.

Le conseil :
accepte la vente par la commune des parcelles AH 159, AH 160 et AH 161 au prix minimal de 70 000 €,
autorise le maire à signer tout acte afférent à cette vente

Exprimés : 19 - Abstentions : 2 (N. Dondin ; F. Petit)
Pour : 15 - Contre : 2 (S. Chopin ; S. Lacroix)

DÉNOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT LE MOULIN NEUF

Le lotissement du Moulin Neuf situé Route du Moulin Neuf est constitué de 10 lots. Ceux-ci sont desservis par une impasse qu'il convient de dénommer.
Après en voir délibéré, le conseil adopte le nom d'impasse du Loup Blanc.

LANCEMENT DES ÉTUDES D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AU TREUIL ARNAUDEAU

Des études d'effacement avaient été partiellement réalisées au Treuil Arnaudeau sous les numéros de dossier ER 373-1003 en ce qui concerne la rue de Chavanier, le chemin des Abeilles et le chemin du Goyou et le dossier ER 373-1004 qui concernait la Grande Rue (RD 110) et rue de la Rabière sur la commune de Montroy, dossier qui devra être conduit avec celle-ci.

LANCEMENT DE L'ÉTUDE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À LA MARTINIÈRE

Les rues concernées sont la rue du Moulin, la rue de l'Ile, le chemin de Beauregard et le chemin des Plantes.

LANCEMENT DE L'ÉTUDE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À LA NAVISSELIÈRE

Le projet d'effacement des réseaux à La Navisselière, nécessite des études de faisabilité. Ces études ne peuvent commencer qu'avec l'accord du conseil municipal. Les rues concernées sont la rue de la Bauge, le chemin des Champs et le chemin du Tonneau.

LANCEMENT DE L'ÉTUDE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AU PONTREAU

Les rues concernées sont la route du Bois Raud (mitoyenne avec la commune de Vérines) et la rue des Monjolières (mitoyenne avec la commune de Sainte-Soulle).

Noëlle Dondin interroge le maire sur le prix des enfouissements, estimé à 1500 € par habitation.

**PROJETS ÉOLIENS SUR LA COMMUNE :
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Face aux inquiétudes des conseillers, deux réunions ont été organisées pour les informer de l'avancement des démarches en cours des opérateurs éoliens.
Un opérateur, Éolise, a présenté quatre projets de parcs éoliens sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle lors de la réunion du pôle départemental des énergies renouvelables le 5 octobre dernier.
La loi ASAP (loi d'accélération et de simplification de l'action publique) promulguée le 8 décembre 2020 impose aux opérateurs de déposer en mairie un résumé non technique (RNT) un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture.
Les RNT des deux opérateurs ont été déposés en mairie, le 11 décembre 2020 pour le projet **ENGIE GREEN** (ex **SAMEOLE**) sur la commune de Saint Médard d'Aunis et le 15 décembre 2020 pour le projet **EOLISE 1** sur les communes d'Angliers, Longèves et Vérines.

Avis du conseil municipal sur les implantations sur les projets d'implantation de parcs éoliens sur la commune :

La commune est impactée par deux projets de parcs sur son territoire, auxquels s'ajoutent ceux développés sur les communes voisines sur tous les points cardinaux, l'impact sur les paysages et les perceptions visuelles est très élevé.

L'opérateur ÉOLISE a implanté et démonté son mât de mesure sans tenir compte des avis et prescriptions.

La carte des périmètres des projets développés sur la CDA de La Rochelle montre que la densité d'implantation des éoliennes, particulièrement sur la commune de Saint Médard d'Aunis, est plus forte que ce qui existe déjà en Aunis ; Point fortement dénoncé par les habitants des secteurs où sont implantés des parcs et relayé par le moratoire du département et les positions des communautés de communes concernées.

Tous les villages et hameaux de la commune seront entourés et les habitants auront des éoliennes implantées sur la commune ou les communes limitrophes, à 360° autour de chez eux. Il y a neuf hameaux sur la commune situés à environ un kilomètre les uns des autres.

Une distance d'un kilomètre minimum des habitations doit s'appliquer, ce qui n'est pas le cas.

La perte de valeur mobilière, si elle n'est pas précisément chiffrable, est bien réelle, il suffit de s'appuyer sur les demandes constantes des personnes souhaitant construire sur la commune qui traduisent une perte d'attractivité. Ce qui impacte les habitants souhaitant vendre leur bien, et la commune en diminuant le montant perçu de la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Les emplacements retenus et les créations de voiries d'accès imposent une consommation foncière de terre agricole très importante et non précisée, qui sera perdue à demeure. Ces aménagements n'intègrent aucune prise en compte des bouleversements du sol et de la flore, et des compensations écologiques nécessaires.

L'impact des circulations et des dégradations des bétonneuses et autres engins, n'est pas non plus précisé, ni pris en compte.

Le modèle d'implantation porté par les opérateurs qui travaillent de manière indépendante et concurrentielle provoque un mitage des paysages et un impact plus important sur la faune, particulièrement sur les busards cendrés et St Martin dont les domaines de vol et de nidification sont situés sur les périmètres des deux sites d'implantation. D'autres espèces protégées comme l'œdicnème criard est très présent sur ces secteurs.

La population n'a bénéficié d'aucune réunion d'information digne de ce nom, vu l'importance de ces projets, de simples accès aux dossiers sur les sites internet des opérateurs, seulement connus par une très faible partie des habitants, montre le déficit important de communication et de transparence envers la population.

De nos jours, pour tout projet, commercial, urbain, collectif et d'infrastructures, des réunions d'échanges et des débats sont organisées pour prendre en compte les exigences des habitants et évaluer, étudier et mettre en place les solutions les plus apaisées. Malgré l'impact énorme de ces projets de parcs éoliens sur le territoire, cette démarche n'a pas été proposée, ni mise en place dans le processus des études, provoquant le désarroi des riverains de ces installations.

Pour rappel : Avis conseil municipal 30 mai 2018

- la zone préconisée par la société ÉOLISE n'a pas été arrêtée comme étant prioritaire (zone non priorisée) lors des débats sur l'élaboration de la charte éolienne par la CDA de La Rochelle.
Par ailleurs, le secteur Ouest de la commune est concerné par le faisceau de l'A 831. Si ce projet est pour l'instant abandonné, le faisceau est toujours d'actualité pour accueillir le projet de contournement ferré Est de la Rochelle (il figure au porter à connaissance de l'Etat intégré au PLUi). Ce faisceau est également retenu pour le contournement routier se substituant à l'A831.
Les hameaux de ce secteur sont potentiellement très impactés par l'ensemble de tous ces équipements.

Denis Robert souligne à plusieurs reprises que les habitants impactés directement par un parc éolien n'ont aucune contrepartie.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal émet un avis défavorable aux deux projets d'implantations de parcs éoliens sur la commune. (Mélina Tarery s'abstient durant tout le débat)

Lors de la réunion du 15 décembre le conseil municipal a émis son avis, ci-dessus, le motif général est que la commune et ses hameaux ne doivent pas être encerclés par des éoliennes tous azimuts.

Plusieurs réunions ont été organisées par le service TERE de l'agglomération (transition énergétique résilience écologique) avec les maires des communes concernées et limitrophes.

Une réunion du pôle départemental des énergies renouvelables a été organisée par le préfet, pour présenter les 4 projets de la société Eolise.

Une réunion a été organisée avec le préfet, Nicolas Basselier, le président de l'agglomération, Jean François Fountaine, le vice-président délégué à la transition énergétique, Gérard Blanchard, réunion à laquelle j'ai assisté, pour encadrer le développement des projets éoliens et définir une position partagée, les avis des communes étant différents, et les projets menés de manière indépendante.

Nicolas Basselier a rappelé le cadre légal de l'instruction, sa durée de 9 mois, et que les avis des communes doivent être motivés sur des considérations de faits avec des arguments précis.

En conséquence les EPCI (CDA) disposent de 3 outils : le PCAET (plan climat air énergie territorial), le SCOT (schéma de cohérence territorial) et sa carte de sensibilité paysagère et à plus long terme le PLUi .

La CDA est en train de contractualiser une mission AMO (appel à maitrise d'œuvre) pour construire une doctrine paysagère relative à l'implantation de projets éoliens sur son territoire. Cette démarche apportera de la crédibilité à l'avis des communes au moment de l'enquête publique.

La toute dernière loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) a contraint les opérateurs de déposer en mairie un RNT (résumé non technique) un mois avant le dépôt de leur dossier. Nous les avons reçus, les opérateurs déposeront certainement leurs dossiers fin janvier.

Vous pouvez trouver les liens pour consulter ces RNT sur le site de la commune.
www.saint-medard-daunis.fr

Roger GERVAIS

PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ''ENGIE GREEN ST MÉDARD D''AUNIS'' SITUÉ ENTRE LES TOUCHES, LE MOULIN NEUF, LA MARTINIÈRE, MACHET, LA LIMANDIÈRE, BEAUREGARD

Photo RG

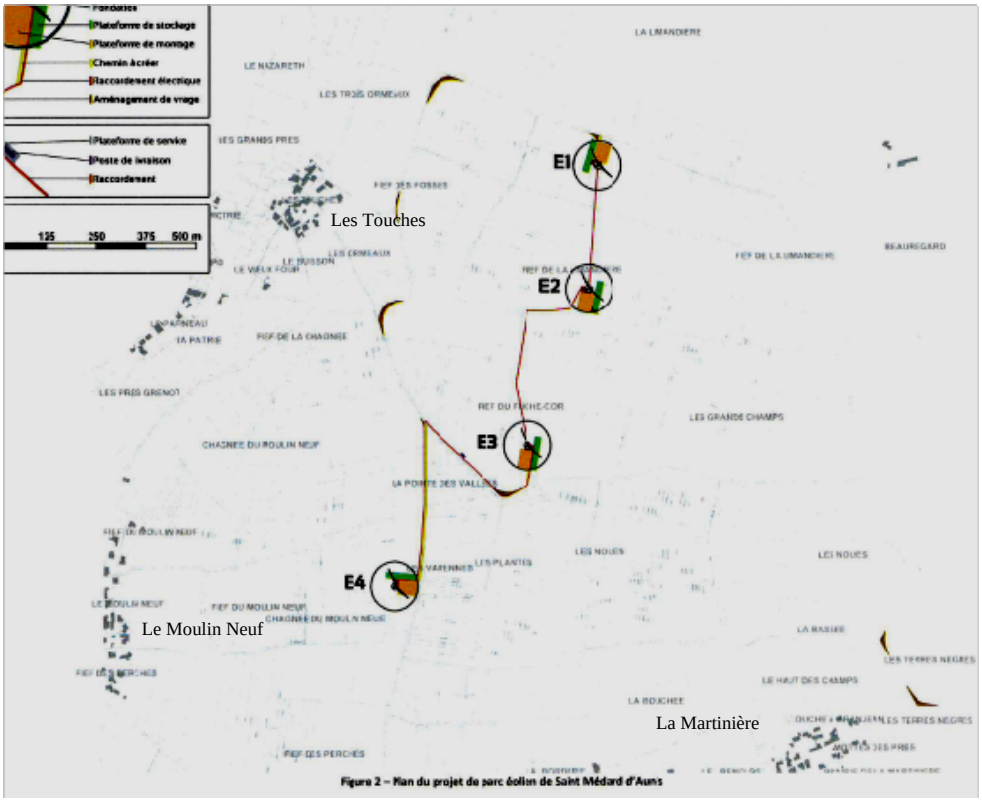

PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ''EOLISE 3 L'AUBERTIÈRE'' SITUÉ ENTRE L'AUBERTIÈRE, LE TREUIL ARNAUDEAU, LE VIVIER, LES ILÔTS ET LE BOURG

Photo RG

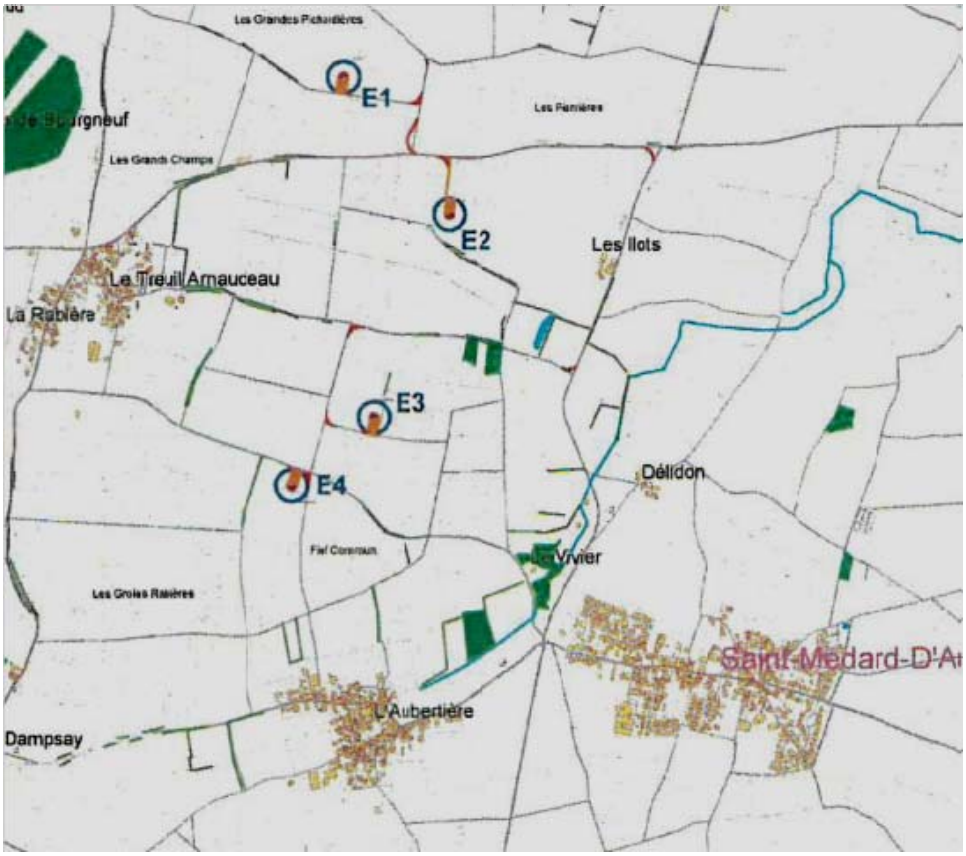

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

LOUISE LAFONT

Notre jeune service civique depuis le début novembre 2020.

La commune accueille pour la troisième fois une jeune femme en service civique.

Les missions de Louise pour ces huit mois seront :

- de participer à la gestion et l'animation de la bibliothèque.
- d'assurer, deux fois par semaine, une aide aux devoirs pour les enfants qui le souhaitent.
- de préparer la mise en place d'un nouveau conseil municipal de jeunes.

En parallèle, nous assurerons à Louise une formation à la gestion d'une bibliothèque en lui permettant de suivre divers stages qui approfondiront ses connaissances.

Ainsi à l'issue de ces quelques mois, une insertion professionnelle lui sera, nous le souhaitons, plus facile dans un contexte compliqué.

BIBLIOTHÈQUE LA MÉRIDIENNE

La bibliothèque « La Méridienne » en 2021 c'est encore et toujours

- Un accueil chaleureux.
- Des nouveautés très nombreuses
- Des achats réguliers
- Des emprunts dans d'autres bibliothèques
- Des conseils avisés
- Des animations créatives
- Des visites virtuelles du fond des autres bibliothèques
- Des réunions régulières avec nos collègues du réseau
- Des participations aux stages proposés par la bibliothèque départementale.

Toute notre équipe, bénévoles et salariée, attend avec impatience votre visite et vous souhaite une belle année où les mots adouciront les maux …

Mardi, mercredi, jeudi : 16h30-18h30
Vendredi : 16h-19h
1er samedi du mois : 10h30-12h30
Bébés lecteurs (de 0 à 3 ans) le vendredi matin de 10h30 à 11h30

ECOLE DU NOUVEAU MONDE

Les inscriptions se font pour l'entrée en première année de maternelle (enfants nés en 2018) et pour les nouveaux arrivants.

Le passage à la classe supérieure est automatique, même pour le passage de l'école maternelle à école élémentaire.

L'inscription se fait en 2 étapes :

1ère étape : l'inscription en mairie du 9 au 20 mars 2021 sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat (secretariat@st-medard-aunis.fr ou 05.46.35.81.73).
Les parents devront se munir des documents suivants :

- Une attestation de domicile de moins de 3 mois,
- Le livret de famille
- Le numéro d'allocataire CAF
- Le carnet de santé
- Le jugement justifiant la garde de l'enfant en cas de séparation.

A l'issue du rendez-vous, la mairie remettra aux parents un certificat d'inscription et une date de rendez-vous avec le directeur de l'établissement scolaire.

2nde étape : l'admission à l'école du 23 mars au 2 avril 2021 sur rendez-vous.

- Le lundi de 16h45 à 17h45
- Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h
- Le jeudi de 16h45 à 17h45
- Le vendredi de 10h30 à 12h et de 14h à 17h

Les parents devront se munir des documents suivants :

- Le certificat d'inscription délivré par le service de la mairie ;
- Un certificat de radiation délivré par le précédent établissement scolaire (pour les enfants venant d'une autre école)
- Le dossier scolaire et évaluations (pour les enfants venant d'une autre école)

N.B. : pour tout renseignement complémentaire, les futurs parents d'élèves peuvent joindre monsieur Tchéfranoff, le directeur de l'école, les mardis ou les vendredis de 9h à 16h30 au 05 46 35 81 66.

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION SCOLAIRE/ENFANCE/JEUNESSE

Avant toutes choses, je vous souhaite une très bonne année 2021 malgré la période inédite et si particulière que nous traversons actuellement.

Je remercie l'implication de toutes et tous dans la gestion de cette situation sanitaire car elle nous a permis d'éviter jusqu'à présent tous cas de COVID-19 déclaré à l'école.

Je tiens à féliciter et à remercier particulièrement les enfants pour les efforts fournis au quotidien pour le respect des règles sanitaires instaurées, mais également les parents, enseignants et agents communaux pour leur engagement et leur implication.

Toutefois, l'heure est toujours à la vigilance et à la prudence pour le bien de toutes et tous.

Depuis la dernière édition de ce journal, nous nous sommes réunis en commission afin de suivre et travailler sur les différents dossiers.

D'une part, le renouvellement d'un des jeux de plein-air dans la cour de récréation de l'école maternelle est prévu.

D'autre part, dès que cela sera possible, la mise en place d'une aide aux devoirs au sein de la garderie. Les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier de ce dispositif.

Enfin, l'amélioration du réseau informatique de l'école est en cours. Une entreprise est déjà intervenue pour améliorer le réseau interne.

Il est également prévu que le bâtiment soit relié à la fibre afin d'améliorer la connexion internet et permettre ainsi aux enseignants d'accéder plus facilement aux outils pédagogiques numériques.

Concernant la restauration scolaire, des modifications seront opérées pour la réservation des repas.

Nous avons constaté des défauts d'inscriptions depuis la rentrée scolaire, qui ont engendré des difficultés de service.
Afin de garantir le bon fonctionnement de la cantine, nous sommes dans l'obligation de revoir le dispositif de réservations afin que celui-ci soit respecté au mieux.

Ce nouveau dispositif fera l'objet d'une campagne de communication et sera applicable dans les semaines à venir.

Depuis le début du mois de décembre, nous accueillons Mme Louise Lafont en service civique. Elle a pour missions de partager son temps entre la bibliothèque, la garderie et la mairie.

Son rôle au sein de la bibliothèque a pour but de promouvoir la lecture et de développer diverses actions d'accompagnement. Sa présence à la garderie permettra une bonne mise en œuvre de l'aide aux devoirs proposée aux enfants.

A la mairie, elle apportera également sa contribution à l'organisation et à la préparation des différentes actions dans la cadre du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Je profite de cette occasion pour lui souhaiter très chaleureusement la bienvenue dans notre commune.

La semaine précédant les vacances a été l'occasion d'organiser pour les enfants de l'école un goûter et également un repas de fin d'année. Ce dernier s'est déroulé le vendredi 18 décembre avec la visite surprise du personnage emblématique de cette période.

Paul CHAMROEUN

Pendant le repas de fin d'année, le père Noël, masqué comme il se doit, a fait une visite surprise au moment du dessert, lors du repas de fin d'année à l'école du Nouveau Monde.

Les enfants lui ont réservé un accueil très chaleureux et lui ont dit à l'année prochaine !

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'élection d'un nouveau CMJ est en préparation : nous avons rencontré les élèves de CM1/CM2, les 10 jeunes élus seront en place avant les vacances de février.

Une aide au devoir est proposée aux élèves qui le souhaitent, les lundi et jeudi, dans la salle de l'Archipel pendant le temps de la garderie.

Louise, Anne et Sylvette

COMMISSION BÂTIMENTS/PATRIMOINE

Malgré les contraintes sanitaires de ces derniers mois, les membres de la commission bâtiment ont pu se concerter pour évoquer deux points importants :

Commission du 10 septembre : l'ouverture du multiservices et les travaux à réaliser.

Commission du 4 novembre : le projet du pôle commercial

L'épicerie : malgré des démarches administratives sans cesse repoussées par le mandataire, les repreneurs, Xavier L'Echevin et Julie Courtabesserie ont pu enfin obtenir les clés le 5 novembre.

L'équipe technique municipale a commencé les travaux dès le 9 novembre : peinture du local, réaménagement complet des toilettes pour un accès ouvert au public et aux personnes à mobilité réduite, remplacement des éclairages.

Les accès ont été modifiés : une ouverture a été créée côté parvis permettant un accès direct au café/salon de thé et une des grandes baies côté rue a été remplacée pour devenir l'entrée principale du "Comptoir", nouvelle identité du multiservices.

Le projet du pôle commercial : la commission s'est réunie en visio-conférence afin de définir la configuration souhaitée des futurs locaux commerciaux. Plusieurs propositions ont été retenues mais il reste quelques points à définir précisément concernant les contraintes d'urbanisme et le respect du biotope liés aux bâtiments commerciaux. Nous attendons la réponse du service urbanisme de la CDA.

D'autres travaux ont pu être réalisés par l'équipe technique municipale :

L'église : l'éclairage a été revu entièrement. Nous restons dans l'attente du compte-rendu de l'état des lieux complet afin d'engager les premiers travaux de restauration.

La salle polyvalente : Le hall d'entrée et les sanitaires ont été repeints et les dalles du plafond défectueuses remplacées.

Ecole maternelle : Des entreprises ont été contactées afin d'établir des devis ou les réactualiser pour la rénovation et l'isolation de la toiture de l'école maternelle.

Salle des tilleuls : une prochaine commission sera réunie afin d'évoquer le réaménagement et la rénovation de la salle.

Je vous souhaite une belle année 2021.

Corinne GUERRY

L'entrée de la Salle polyvalente

Nouvel accès épicerie côté parvis

Ouverture épicerie côté rue

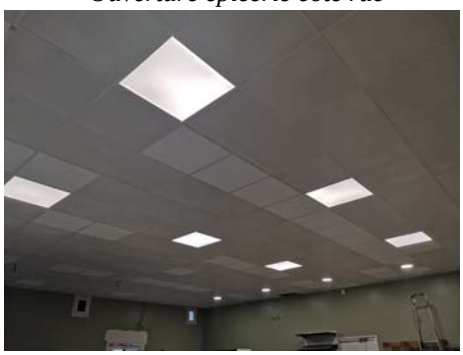

Nouveaux éclairages épicerie

Nouvel éclairage église

COMMISSION SOCIALE ET CCAS

Si vous avez besoin d'un renseignement, d'un service, d'un soutien ou d'une aide ponctuelle, de quelque nature que ce soit, pour des démarches administratives par exemple, votre CCAS sera toujours présent pour vous aider dans la mesure du possible, et étudier avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation.

Alors, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en vous adressant au secrétariat de mairie. Les secours au public en difficulté sont pris en charge par le SIVOM, structure créée sur le territoire par huit communes. Après étude de votre demande, votre dossier sera soutenu auprès de cette instance. Une rencontre en toute confidentialité vous sera proposée (à la mairie ou à domicile selon votre souhait). Permanence sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de la mairie. Pour joindre l'assistante sociale du secteur, composer le 05 17 83 44 60.

Une équipe de bénévoles est mobilisée sur notre commune pour venir en aide aux personnes âgées, isolées ou malades. Ne pas hésiter à nous contacter si vous en ressentez le besoin.

Le repas du CCAS a malheureusement été annulé contre notre volonté, cause Covid-19, et sera reporté en 2021 avec un spectacle surprise. Nous vous tiendrons au courant.
(Voir les dernières annonces concernant la Covid-19 page 24).

Il nous reste des masques lavables. S'adresser à l'accueil de la mairie.

A très bientôt et meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Liliane BOUTET

Aides possibles, renseignez-vous :
https://u-paris.fr/covid-19-de-nouvelles-aides-pour-les-etudiants/
https://www.agglo-larochelle.fr/actualites/covid-19-plan-d-aide-aux-entreprises

COMMISSION COMMUNICATION

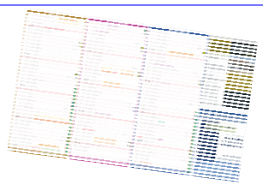

Vous avez reçu avec votre journal notre calendrier habituel avec toutes les dates prévues pour nos manifestations 2021 (sous réserve bien sûr de la situation sanitaire). Merci à nos fidèles partenaires sans qui cette édition ne serait pas possible.

Il nous reste des plans de la commune. Ne pas hésiter à en demander à l'accueil de la mairie.

Concernant la liste des adresses utiles sur notre commune, si vous avez une activité et que vous désirez y figurer, vous pouvez envoyer un mail au secrétariat de la mairie.

Covid-19 : Le département soutient les travailleurs non-salariés

Vous êtes travailleur non-salarié (auto-entrepreneur, travailleur indépendant) ou dirigeant d'une Société par Action Simplifiée ou d'une Société par Action Simplifiée Unipersonnelle, le département de la Charente-Maritime met en place une aide sociale forfaitaire exceptionnelle.

https://www.cm-larochelle.fr/aide-800-euros-independants-

COMMISSION VOIRIE/AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE/ENVIRONNEMENT

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2021.

VOIRIE – RESEAUX :

A la suite de l'enfouissement de tous les réseaux à L'Aubertière, l'étude de la réfection de la rue de la Borderie est prévue par le Département en 2021. En parallèle, la commune étudiera la rue Basse et la Petite Rue.

Nous demandons au SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) de lancer les études pour les enfouissements des réseaux dans les villages suivants : terminer le Treuil Arnaudeau, La Martinière et La Navisselière, puis Le Moulin Neuf et Les Touches. Ces études nous permettront de planifier les financements et les travaux sur plusieurs années.

Le département nous a communiqué les résultats de la campagne de mesures du trafic et des vitesses des véhicules réalisée en septembre 2020. Il nous a récemment fait des propositions d'aménagements permettant de faire ralentir les véhicules. Elles seront analysées en commissions « voirie » en début d'année.

Une réflexion est engagée pour expérimenter ou modifier la circulation sur certains axes communaux (entre hameaux et Bourg) afin de sécuriser la circulation. Sur certains axes (St Médard/La Navisselière, chemin du côté de l'ancienne carrière, chemin « blanc » à La Couronne), seuls les vélos, piétons, chevaux, tracteurs et riverains seront autorisés à circuler. La mise en place de la signalétique se fera en 2021.

La réception des travaux de voiries, réseaux et plantations du nouveau lotissement « Les Vallons » a eu lieu début décembre avec le promoteur, les entreprises et en concertation avec les services de la mairie.

ESPACES VERTS – FOSSÉS – ENVIRONNEMENT

Un programme pluriannuel de plantation permettant d'étoffer les massifs et espaces verts actuels est en cours sur la commune. Pour cela, nous sommes en partenariat avec le service espaces verts de la CdA.

Depuis quelques années, nous faisons appel à une association de réinsertion (AunisGD) pour l'entretien de certains fossés qui assurent notamment l'évacuation et la gestion des eaux de pluie des villages.Une équipe est intervenue mi-octobre.

Saint Médard d'Aunis a participé fin 2020 à une étude sur la qualité de l'air réalisée pour la CdA, Périgny et Saint Rogatien, par ATMO Aquitaine. Le site de Saint Médard d'Aunis est placé à l'écart de la zone d'étude afin de comparer la qualité de l'air générale du secteur à celle observée à proximité des activités industrielles. Nous devrions avoir des résultats en 2021.

Mélina TARERY

COMMISSION URBANISME

L'urbanisation de la commune suit son cours, dans le cadre des prévisions définies dans le PLUi (plan local d'urbanisme inter-communal) en application depuis le 1er janvier 2020.

Durant l'année 2020, malgré les périodes de confinement dues à la crise sanitaire, c'est 37 dossiers de permis de construire et 90 dossiers de demandes préalables qui ont été instruits.

L'année 2021 verra la commercialisation de 9 parcelles dans le lotissement rue de la Liberté à l'entrée du bourg et 10 parcelles dans le lotissement au cœur du Moulin Neuf.

L'extension du Pôle Santé sera aussi un projet qui mobilisera toute l'équipe du conseil municipal.

Un travail de vérification et de mise à jour sera réalisé sur le PLUI notamment sur le référencement des haies et quelques points du règlement.

Je vous souhaite une bonne année pleine de projets.

Philippe CARBONNE

EXPRESSION LIBRE DES CONSEILLERS...

EXPRESSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

L'année 2020 s'est achevée. Elle aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent mais aussi par la mise en route de belles actions solidaires.

Ainsi, face à cette crise épidémique, la nouvelle équipe municipale s'est rapidement mise à la tâche en coordonnant des actions telles que :
- La fabrication de masques en tissus par les couturières de la commune et distribués aux habitants,
- La mise en place d'un réseau de bénévoles pouvant venir en aide à nos ainés ou aux personnes vulnérables pendant les différents confinements.

Nous préparons aussi l'avenir car nous avons contribué de façon énergique à la réouverture du multiservices, permettant de rétablir d'une part, le tissu social au sein de notre village mais aussi le ravitaillement de proximité. Le projet d'extension du pôle santé se concrétise : en accueillant de nouveaux praticiens, il permettra à un maximum d'habitants d'accéder, près de chez eux, aux différents soins médicaux.

D'autre part, nous restons attachés à la préservation de notre cadre de vie en nous mobilisant contre les projets éoliens. Même si nous ne sommes pas décisionnaires, nous avons conscience que les habitants souhaitent conserver cette douceur de vivre à St Médard d'Aunis.

Enfin, les contraintes sanitaires nous ont amenés à annuler toutes les manifestations, nous privant ainsi de rassemblements, de rencontres, de moments de convivialité, tous ces partages indispensables au bien-vivre ensemble. Cependant, nous sommes mobilisés et restons à votre écoute avec vos représentants au sein du bourg et de chaque hameau de la commune. N'hésitez pas à nous contacter.

Nous souhaitons à chacun de vous le meilleur pour 2021, la réussite dans tous vos projets, la santé pour vous et vos proches et plus que jamais le souhait de partager de bons moments tous ensemble.

Les 15 élus de la liste « Unis pour un Avenir Durable »

EXPRESSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX NON MAJORITAIRES

Bonjour à toutes et à tous,
L'année 2020 fut bien chargée et bien compliquée à tous les niveaux. La crise sanitaire ne doit pas être un argument pour ralentir les objectifs visés sur notre commune. Au sein des commissions et des conseils municipaux, nous sommes entendus, parfois incompris et nos propos, rarement retenus. Mais rassurez-vous, notre enthousiasme sans faille nous permettra de continuer à co-construire avec l'exécutif en y défendant nos convictions et en garantissant l'intérêt général.

Nous vous communiquons les dossiers essentiels traités en 2020 :
- changement de prestataire concernant la gestion de l'eau potable sur toutes les communes de la communauté d'agglomération de la Rochelle, par la création d'une régie communautaire et la sortie du syndicat départemental, Eau17, effectives au 1er janvier 2021 ;
- ouverture en cette nouvelle année d'un commerce sur notre commune : épicerie/bar/tabac/pizzeria ;
- début de réflexion pour une sécurisation des déplacements piétons et cyclistes sur la commune ;
- prise de position du conseil municipal contre les projets éoliens en cours sur la commune (Eolise et Engie Green). Les dépôts de demande d'autorisation environnementale sont envisagés courant janvier 2021.

L'année 2021 promet encore de nombreuses concertations et propositions afin de mener à bien notre combat pour la préservation de notre environnement rural et pour l'avenir de notre village.

Vos 4 élus de la liste « Saint-Médard-d'Aunis Autrement » vous souhaitent, en cette nouvelle année 2021, une bonne santé, essentielle à tout espoir, et de nombreux événements bien plus chaleureux et positifs que l'an passé, que ce soit dans notre vie locale, votre vie professionnelle ou personnelle.
Bien cordialement,

Sabine Lacroix - Sylvain Chopin - Noëlle Dondin - François Petit

www.smda-autrement.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Après une rentrée de septembre raisonnablement optimiste, le premier trimestre a commencé dans l'enthousiasme, nous avons dû affronter un nouveau confinement bien contraignant pour tous et toutes les activités ont été alors interrompues.

Aussi nous avons découvert les vertus des séances en Visio et ainsi certaines activités, comme le yoga de Swan et de Laure et le Qi Gong de Gaëlle, ont retrouvé leurs adeptes en direct. Pour la gym adultes, Léa propose, elle, des cours préenregistrés.

Depuis un mois, l'éveil corporel a repris et les 14 enfants sont ravis d'assister à nouveau aux cours de Yannick en présentiel dans la salle polyvalente chauffée si nécessaire. (Un grand merci à la municipalité de ce coup de pouce !)

Tout ceci nous permet de continuer à rémunérer nos prestataires qui sont très satisfaites en ces temps difficiles…

Nous avons dû conjointement avec les parents d'élèves d'Ensemble annuler le spectacle de clown que nous devions financer dans le cadre d'Halloween après l'avoir déjà annulé au printemps dernier ! Ce n'est que partie remise je l'espère pour le prochain carnaval !

On ne peut qu'être fiers de l'opération de solidarité avec les résidents de Valpastour lancée à l'initiative de l'équipe de scrapbooking (voir l'article de Vanessa).

À l'instant présent, difficile de se projeter vers l'avenir compte tenu de la situation sanitaire, mais nos prévisions de manifestations pour 2021 figureront dans le calendrier de la commune.

Aussi nous avons parié sur une nouvelle année plus favorable ; la reprise que nous espérons nous permettrait quelques rendez-vous festifs tels que le loto en février, le carnaval des enfants en mars, une sortie vélo en mai, un stage de scrapbooking en juin, une séance de spectacle en plein air en complément de la nuit des étoiles au mois d'août !

En espérant que les activités puissent reprendre rapidement même s'il nous faut porter le masque ! (Voir l'illustration photo de la couture)

Au nom de toute l'équipe de La Fourmilière, je vous souhaite de passer cette période délicate sans encombre et que la nouvelle année 2021 nous apporte à tous bonheur et santé.

Didier REMBERT

LA FOURMILIÈRE A ACCUEILLI UNE NOUVELLE ACTIVITÉ EN SEPTEMBRE 2020 : LE SCRAPBOOKING.

A l'origine, quatre copines ont eu envie de partager et d'échanger autour de cette passion commune. Elles ont baptisé leur groupe « Scrap'N go ».

Retour sur ces premiers mois riches en créativité et générosité : cette activité a lieu deux fois par mois, le mardi, mais avec ses 17 inscriptions, et en raison des mesures sanitaires, les adhérentes ont dû se résoudre à ne venir qu'une fois par mois (au lieu de deux) par manque de place.

En septembre et octobre, l'activité s'est déroulée à la salle des associations « La Boussole » où les participantes ont pu partager leur savoir-faire et réaliser différentes créations. Chaque soirée se déroule autour d'un projet unique en utilisant des techniques variées.
Ensuite, malgré le confinement, Scrap'N go a su s'adapter en proposant des ateliers en visio. Cela a conservé le lien tissé et a permis à toutes les adhérentes de pouvoir participer. Ces soirées se sont très bien passées, toujours dans la convivialité.

Cette dynamique a d'ailleurs amené le groupe à réaliser deux projets en cette fin d'année 2020.

Le premier a été de créer des cartes de Noël pour tous les résidents de la maison de retraite Valpastour. L'atelier couture de la Fourmilière s'est d'ailleurs joint au projet. Grâce à l'engouement, plus de 100 créations ont été remises début décembre. Félicitations aux adhérentes !!
Le second projet a été de proposer aux enfants de 4 à 12 ans de la commune et alentours de réaliser et de s'échanger des courriers de Noël. Le seul objectif était de voir leurs yeux briller en ouvrant leur boite aux lettres.

En ces temps compliqués, Scrap'N go a voulu répandre l'esprit de Noël basé sur la création, le partage et la convivialité. Pari gagné !
Si la situation sanitaire le permet, en juin 2021, Scrap'N go organisera une crop. Il s'agit d'une journée entière de scrapbooking dédiée à la réalisation d'un album photos, chacune, avec la participation d'un intervenant extérieur. Espérant que cet évènement puisse avoir lieu, Scrap'N go communiquera tous les détails ultérieurement. "

Vanessa MASSE

Association des Parents d'Elèves de l'école de Saint Médard d'Aunis

VIVRE ENSEMBLE POUR LES ENFANTS EN 2021...

Avec le contexte sanitaire que nous connaissons, l'APE n'a malheureusement pas pu honorer les manifestations prévues au calendrier en 2020 (loto enfants, spectacle, carnaval, kermesse, Halloween, marché de Noël). Afin de continuer à proposer des évènements aux enfants de St Médard d'Aunis et à pouvoir participer financièrement aux projets de l'école, l'APE s'est renouvelée à distance.

Les commandes de brioches lancées juste avant le premier confinement ont été livrées à la sortie de l'école en septembre. La séance de photos individuelles a pu être honorée par une nouvelle photographe le mardi 6 octobre, une soixantaine de familles ont participé selon un strict protocole sanitaire. Le marché aux courges habituellement proposé au goûter d'Halloween a été fait sur commande à la sortie d'école.

Malgré l'annulation du marché de Noël, l'équipe d'Ensemble a voulu jouer les lutins en sortant la boîte aux lettres du Père Noël devant l'école, une trentaine de listes ont été envoyées. Et pour faire briller des étoiles dans les yeux des enfants en cette période de fête, l'APE a proposé un concours de dessins de Noël à tous les enfants de l'école, affichés à l'Archipel et relayés sur la page Facebook Ensemble.

Les commandes de chocolats et les gourdes décorées avec les dessins des enfants ainsi que les photos individuelles et/ou de fratrie ont d'ores et déjà permis à *ENSEMBLE* d'apporter un soutien financier à l'école pour les cadeaux de Noël sous la forme d'une enveloppe de 300€ et de cadeaux pour certaines classes (2 classes de PSMS : boites LEGO, CD de comptines et poisson pour l'aquarium ; CP : baril de 300 planchettes en bois ; CE2/CM1 : Puzzle et dominos).

Une nouvelle subvention sera attribuée à l'école pour les sorties scolaires de fin d'année.

*A VENIR ****

carnaval le 6 mars, en collaboration avec la Fourmilière

chasse aux œufs le 3 avril

Kermesse le 2 juillet

***Contact* : Julie BRETOUT**
ape.ensem_e17@yahoo.fr
Boîte aux lettres : 5a rue des Ecoles.

Pour l'ENFANCE :
L'accueil de loisirs de St Médard d'Aunis pourra ouvrir pour les prochaines vacances (du 8 au 19 février 2021).
Ouverture des inscriptions le 20 janvier prochain (le programme est en cours de finalisation).
Contact & information : siège social PAPJ - 06.61.56.92.14 - contact@papj.fr

Pour la JEUNESSE :
Nouveauté : atelier audiovisuel le samedi matin (tous les 15 jours) de 9h30 à 12h.
Ouverture des activités jeunesses durant les vacances d'hiver. Le programme sera prochainement distribué aux élèves du collège et sera également diffusé sur pronote.
Contact & information : pôle jeunesse PAPJ - 06.21.82.36.20 - jeunesse@papj.fr

A très bientôt et meilleurs vœux à toutes et tous.

Céline ESPIOT
Directrice de l'association
06.11.87.11.48

Siège social de l'association PAPJ
27A ZI des Grands Champs
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
Accueil téléphonique : 06.61.56.92.14
contact@papj.fr
http://www.papj.fr/

CLUB SOURIRE D'AUTOMNE

Souhaitons que 2021 nous permette de reprendre nos activités et ainsi nous retrouver pour des moments festifs, récréatifs, des relations sociales qui nous manquent tant.

Ne soyons pas trop pressés, laissons nous un peu de temps après les fêtes pour mettre toutes les chances de notre côté.

Nous annulons donc notre traditionnelle galette des rois de janvier et reportons l'assemblée générale au samedi 6 mars.

Le voyage en Sicile est prévu du 11 au 18 juin. Difficile de faire d'autres projets dans le contexte actuel mais dès que possible nous reprendrons contact pour de jolies propositions.

Prenez soin de vous. Bonne Année à tous !

Patricia Tuffet 06 65 52 32 28

Les mesures sanitaires nous ont obligés à stopper les répétitions.

C'est avec un grand regret que nous sommes dans l'obligation d'annuler les représentations théâtrales cette année.
Nous espérons vous retrouver au mois de septembre pour de nouvelles aventures.

Maryse DERAZE - 06 09 37 54 53

PREVISIONS DES MANIFESTATIONS 2021

(sous réserve de la crise sanitaire)

Samedi 23 janvier : Assemblée Générale du SMAF
Dimanche 31 janvier : Vide-grenier club basket à La Jarrie
Vendredi 19 février : Loto La Fourmilière
Samedi 6 mars : Carnaval La Fourmilière/Ensemble
Samedi 6 mars : Assemblée Générale Sourire d'Automne
Samedi 6 mars : repas ACCA
Samedi 27 et dimanche 28 mars : Exposition Aunis Figurines et Maquettes
Samedi 3 avril : Chasse aux œufs - Ensemble
Samedi 10 avril : Randonnée Gourmande SMAF
Samedi 1er mai : Sortie Vélo La Fourmilière
Samedi 8 mai : Commémoration aux Monuments aux Morts
Jeudi 6, vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 mai : Exposition/ Conférences St Médard d'Hier à Aujourd'hui
Samedi 5 et dimanche 6 juin : Tournoi basket club La Jarrie
Samedi 5 et dimanche 6 juin : Ball-trap ACCA
Du 11 au 18 juin : Voyage en Sicile Sourire d'Automne
Samedi 12 juin : Stage de scrapbooking - La Fourmilière
Dimanche 13 juin : Exposition d'art - La Fourmilière
Samedi 26 juin : Concerts gratuits St Med'Art Rock
Vendredi 2 juillet : Kermesse Ensemble
Mardi 13 juillet : Feu d'artifice Comité des Fêtes
Samedi 7 août : Nuit des étoiles et spectacle de plein air - La Fourmilière
Jeudi 9 septembre : Pique-nique Sourire d'Automne
Dimanche 12 septembre : Brocante La Fourmilière
Samedi 25 septembre : Assemblée Générale et pique-nique de rentrée - Ensemble
Vendredi 1er octobre : Assemblée Générale La Fourmilière
Samedi 23 octobre : Concours de belote Sourire d'Automne
Samedi 30 octobre : Halloween - Ensemble
Jeudi 11 novembre : Commémoration Monuments aux Morts
Jeudi 11 novembre : Repas du CCAS
Dimanche 14 novembre : Loto pour enfants - Ensemble
Samedi 27 novembre : Concert La Fourmilière
Dimanche 5 décembre : Marché de Noël - Ensemble
Dimanche 12 décembre : Repas de fin d'année Sourire d'A.

Association « AUNIS FIGURINES ET MAQUETTES » (A.F.M.)

Au printemps prochain, nous organisons la 2ème édition de notre exposition qui se tiendra le week-end :

Des 27 et 28 mars 2021
dans la salle de l'ARCHIPEL et dans le gymnase.

Celle-ci aura pour objectif de vous faire découvrir nos passions.

Journée du Samedi :
- Dans la salle polyvalente : exposition de figurines et de maquettes.
  Ouverture au public à partir de 14h jusqu'à 18h -
  ENTREE GRATUITE. (Démo de peinture)

- Dans la salle de l'Archipel : tournoi du jeu X-Wing
  de 9h à 17h30 (sur inscription).

Journée du dimanche :
- Dans la salle de l'Archipel : démonstration de jeux (à affiner encore).
- Dans la salle polyvalente : exposition de figurines et de maquettes.
  Ouverture au public à partir de 14h jusqu'à 17h -
  ENTREE GRATUITE. (Démo de peinture)

Nous préparons d'autres surprises, nous vous tiendrons au courant sur notre page Facebook « Aunis figurines et maquettes ».

Portez-vous bien, et meilleurs vœux à tous.

Ludiquement,

Jérôme A. (El Prez)
Contact : tel - 06 13 38 30 58
ou par mail – club.afm17@gmail.com

Nous avons toujours nos 2 rendez-vous mensuels le 1er dimanche et le 3ème samedi du mois, de 10h à 18h, dédiés au montage et à la peinture de figurines et de maquettes.

Tous les mercredis soir de 20h30 à 00h00, nous nous regroupons autour du jeu de plateau « Star Wars - X-wing ».

Nous vous invitons à nous rejoindre si vous souhaitez découvrir ou partager ces activités avec une équipe conviviale, passionnée et dynamique !

Rejoignez-nous sur Facebook sur les pages « Aunis figurines et maquettes » et « Aunix-wing »

Bonjour à tous et meilleurs vœux pour 2021

En juin dernier et pour la première fois en 10 ans, le festival Saint Med'Art Rock n'a pas pu avoir lieu.

C'est donc dans un contexte assez particulier et avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir que j'appréhende cette nouvelle saison.

Pour information, le programme initialement prévu en 2020 va être reconduit à l'identique, à savoir la **Randonnée Gourmande LE SAMEDI 10 AVRIL et le festival St Med'Art Rock le 26 JUIN 2021.**

En ce qui concerne le festival, j'ai pu faire en sorte que les artistes initialement programmés puissent revenir cette année.

Pour mémoire nous aurons le plaisir d'accueillir **WILL BARBER et HOLOPHONICS.** Ceci dit, il est fort possible qu'un 3ème groupe soit également à l'affiche… mais nous verrons cela lors de nos prochaines réunions.

J'invite donc tous les bénévoles et partenaires potentiels à nous rejoindre le

SAMEDI 23 JANVIER - de 10 h à 12 h salle de l'Archipel

pour notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Cela sera l'occasion de nous retrouver et, pour certains nouveaux, de se rencontrer.

A très bientôt.

Fabrice MAGRIN - 06.01.18.87.06

ASSOCIATION D'HISTOIRE LOCALE

10 rue de la Borderie - L'Aubertière

Tél. 05.46.27.01.39 - francatetaud@orange.fr

Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui

VOUS SOUHAITE

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

Laissons derrière nous une bien triste année et souhaitons que celle qui commence permette la réalisation d'une partie de nos projets.

La crise sanitaire nous a contraints de remettre à plus tard certaines animations: la marche contée, la randonnée historique et le 75e anniversaire de la Libération. Les commémorations, prévues initialement semaine du 8 mai, ont tout d'abord été différées au 11 novembre, puis annulées avec le nouveau confinement de novembre. Un nouveau report est fixé semaine du 8 mai 2021, sous réserve de l'amélioration de la situation sanitaire.

La causerie sur « *Les premiers pas de la poste en Aunis »,* suite à l'assemblée générale du 27 janvier 2020 et les journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2020 sont les seules interventions de l'année passée.

Nous avons gardé le contact grâce au journal communal et aux différents messages en ligne avec nos adhérents.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Nous remercions Monsieur le Maire de Saint-Médard-d'Aunis de nous avoir ouvert les portes de la mairie pour planter le décor de la 37e édition des journées du Patrimoine.

Nous avions choisi de développer, par l'intermédiaire de 24 panneaux, la vie administrative de la commune et les principales décisions sous les mandats municipaux depuis 1830.
Un chapitre important était consacré au transfert de la mairie dans les locaux de l'ancien presbytère.
Au XIIIe et XIVe siècle, ces bâtiments abritaient un prieuré.

Une autre exposition prêtée par les archives départementales sur le thème de « *la citoyenneté»* était présentée sous un tivoli dans la cour de la mairie.

Un quizz sur le patrimoine de Saint-Médard-d'Aunis était soumis à la recherche des visiteurs dans le jardin.

Francis TETAUD

Exposition salle de la mairie

Quizz jardin de la mairie

Exposition sous tivoli

Randonnées pédestres

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021

C'est évidemment sans regret, que nous quittons l'année 2020. Voici un an, lorsque nous échangions nos vœux, nous étions loin d'imaginer que les circonstances sanitaires allaient perturber à ce point tous nos projets. Mais oublions 2020 et fondons tous nos espoirs sur 2021.

La crise sanitaire n'est pas encore terminée, ce qui nous laisse peu de visibilité pour présenter un programme précis pour nos activités à venir. La marche contée et la randonnée histoire prévues initialement en avril et juin dernier restent d'actualité, sans pour autant pouvoir définir, dès maintenant les dates.

Les sorties régulières sont toujours planifiées pour le dernier dimanche de chaque mois.

SORTIE DU 30 AOÛT 2020

Le matin, balade sur La Gripperie Saint-Symphorien

L'après-midi, visite du château fort de Saint-Jean d'Angle

SORTIES DES 27 SEPTEMBRE ET 29 NOVEMBRE 2020

Les carrelets de l'embouchure de la Charente

Les terres des Groies à Saint-Médard d'Aunis

Nous vous rappelons que notre association organise (en général) chaque dernier dimanche du mois, une sortie pédestre d'une dizaine de kilomètres, de 9 heures à midi, dans un rayon n'excédant pas 30 minutes en voiture. Les parcours sont sans difficulté particulière.

Les randonnées sont gratuites, seule demande, adhérer à l'association **« Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui** ».

Contact : Francis Tétaud tel 05 46 27 01 39 ou 06 43 09 15 67 francatetaud@orange.fr.

EHPAD

18 rue Valpastour 17220 St Médard d'Aunis
www.trema-asso.fr 05 46 66 08 00

L'ensemble des résidents, des professionnels de la résidence Valpastour et moi-même, vous souhaitons une excellente année 2021 ! Qu'elle apporte à chacun d'entre nous santé, bonheur pour vous et vos proches !

Que cette année nous permette de retrouver l'essence même de nos vies : le partage !

A travers cet édito, revenons en images sur les derniers évènements de la vie à la résidence VALPASTOUR.

En octobre, exposition « des carnets de voyage ». Récit recueilli par une de nos bénévoles très présente à la résidence. Quelques résidents ont parlé du voyage de leur vie ou des souvenirs de lieux de leur enfance, avec des objets représentant ces lieux d'évasion.

Octobre Rose

Décoration de la résidence et Barbes à Papa Roses à déguster !!

En novembre,

Une petite thématique et décoration sur Halloween.

Des cartes de vœux ont été choisies par certains résidents et écrites pour souhaiter les futurs vœux à leurs proches.

Chalet éphémère, des raclettes avec les résidents et les salariés sont prévues début janvier.

Je vous souhaite mes bons vœux pour cette nouvelle année. Nous travaillons déjà en collaboration avec mes collègues pour des nouveaux projets pour divertir nos aînés.

En décembre

Découverte de cadeaux gentiment offerts par des petites mains habiles de l'association La Fourmilière et avec tous nos remerciements pour ce geste si généreux.

Dégustation d'huîtres à la veille des fêtes.

Mère Noël dans les couloirs de la résidence accompagnée de la chanteuse Séverine Plaire et d'un goûter pain d'épices et clémentines, avec un ancien triporteur gentiment prêté pour l'occasion de la part d'un habitant de Bouhet.

Film de Noël sur grand écran avec un plateau festif chocolats, guimauves et confiture fait maison.

Décoration de la résidence pour les fêtes.

Zézette et son caddie dans « Le Père Noël est une ordure », accompagnée de ses collègues et stagiaires pour des chants de Noël, du vin chaud et des gaufres.

Jean-Christophe LAURENÇON
Directeur de l'EHPAD

INFO COVID-19

COVID-19 : RESTONS MOBILISÉS
LES DERNIÈRES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Ce qu'il faut retenir :

- La frontière avec le Royaume-Uni restera fermée jusqu'à nouvel ordre. A compter du lundi 18 janvier 2021, les voyageurs venant d'un pays tiers à l'Union Européenne devront présenter un test PCR négatif pour pénétrer sur le territoire national et s'engager sur l'honneur à respecter une septaine. Dans les rares pays où la réalisation d'un test PCR est impossible, un système de dépistage à l'arrivée sera mis en place avec septaine obligatoire.
- **Les établissements culturels (musées, cinémas, théâtres, salles de spectacle) et sportifs resteront fermés au moins jusqu'à la fin du mois de janvier.**
- La perspective d'une **réouverture des bars et restaurants** est reportée au moins jusqu'à mi-février.
- **Le couvre-feu est instauré de 18 h à 6 h du matin sur tout le territoire et pendant au moins 15 jours.** Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc interdits sur tout le territoire métropolitain sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive. Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 18 h.
- **Education** : le protocole sanitaire dans les cantines scolaires sera renforcé prochainement (pas de brassage des enfants à la cantine, allongement des temps de restauration, plats à emporter) et jusqu'à nouvel ordre, les activités physiques extra-scolaires en intérieur seront interdites. La capacité de dépistage dans les établissements scolaires sera également augmentée avec un objectif de 300 000 tests par semaine et des objectifs fixés par académie.
- **Le Gouvernement espère faire vacciner un million de Français d'ici la fin du mois** : **les personnes de plus de 75 ans ou présentant une pathologie à risques (voir avec votre médecin traitant pour une ordonnance) pourront se faire vacciner à partir du lundi 18 janvier.** Prendre rendez-vous au numéro dédié à l'agglo : **05.46.30.57.17 ou en ligne sur le site : www.sante.fr** - Vous serez alors dirigés vers l'un des trois centres : 2 sur La Rochelle et 1 sur Châtelaillon. Il y aura probablement un délai d'attente, donc ne tardez pas pour vous inscrire.

Originaires du Pas-de-Calais, nous nous sommes installés à St Médard d'Aunis il y a un peu plus d'un an.

Ayant tenu une pizzeria pendant plusieurs années, notre objectif était de reprendre un commerce local.

En reprenant l'épicerie de St Médard d'Aunis, nous sommes très heureux de pouvoir contribuer à redynamiser la commune et d'offrir aux habitants un service de proximité, indispensable à une vie de village, surtout en cette période compliquée.

Nous sommes très investis dans ce projet!

Outre la qualité des produits, nous souhaitons vous offrir un endroit convivial: épicerie, café, pain, tabac, journaux, pizzeria, nous vous accueillerons les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 19h et les mercredi et dimanche de 7h30 à 12h30.
Repos bien mérité le samedi !

Nous espérons vous voir nombreux. Ouverture depuis le lundi 11 janvier.

A très bientôt !

Julie et Xavier

LE COMPTOIR
05.46.56.78.51
Lecomptoir.17220@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi	**7h30 - 19h**
Mardi	**7h30 - 19h**
Mercredi	**7h30 - 12h30**
Jeudi	**7h30 - 19h**
Vendredi	**7h30 - 19h**
Samedi	**Fermé**
Dimanche	**7h30 - 12h30**